

M. Tobin: Monsieur l'Orateur, pour bien m'assurer que toutes les déclarations de ce député sont réfutées, je suis prêt à retirer tout ce que vous voudrez pour pouvoir continuer à dévoiler la vérité à la Chambre des communes.

Comme je le disais, le coprésident a dit à ce moment-là:

... par le ministre était à la fois inusité et imprévu. De plus, nous avons décidé d'en rendre compte à la Chambre. Depuis ce temps, les membres du comité directeur se sont rendu compte qu'il existe une grande divergence d'opinions sur cette question et qu'il nous serait impossible de parvenir au consensus qui serait nécessaire si nous voulions rédiger un rapport. Aujourd'hui le comité directeur a décidé de recommander au comité de ne pas donner suite à cette question, mais de la laisser au point où elle est à l'heure actuelle.

Le coprésident a dit que le comité avait décidé de ne pas présenter de rapport à la Chambre. Il n'était nullement question d'une motion, mais d'une simple décision de laisser la question au point où elle en était. C'est ce que j'en ai déduit de mes entretiens avec certains membres du comité, mais malheureusement, ce n'est pas ce que semble indiquer l'interprétation, fautive à mon avis, qu'a donnée aujourd'hui le député de Skeena à la Chambre.

On voit ensuite que l'autre coprésident partageait l'avis du député d'en face. Je voudrais maintenant citer les paroles de M. Fulton lui-même pendant cette réunion.

Des voix: Règlement.

M. Tobin: Je m'excuse d'avoir mentionné son nom. Même pas 30 secondes plus tard pendant la même discussion, le député de Skeena a déclaré:

Il me semble d'ailleurs que cette question a été soulevée 7 ou 9 fois devant les membres du comité.

Il remercie aussi le comité de lui avoir permis de la soulever et déclare ensuite:

Je pense que cela a été très utile, et je suis tout à fait d'accord avec la discussion qui a eu lieu lors de la réunion du comité directeur. Je suis également d'accord avec vos remarques, à savoir qu'il ne serait pas utile d'aller plus loin sur cette question.

Voilà quelles furent les observations du député ce jour-là. Aujourd'hui, avec l'histoire truffée de citations qu'il nous a servie et par les allusions qu'il a faites à propos de ceci, de cela et de tout, il a tenté de montrer qu'il y avait plus ou moins eu chantage. C'est le mot qu'il a employé. Je ne sais pas si celui-ci est antiréglementaire; je n'ai pas pris la peine de le contester sur le moment. Ce qui me renverse, ce n'est pas qu'il m'ait accusé d'avoir exercé un chantage sur le comité, mais bien d'avoir supposé que ses propres collègues qui siègent avec lui à ce comité aient pu succomber à pareille tentative. Si justice était aujourd'hui faite à la Chambre, le député serait tenu d'expier ses péchés.

• (1710)

Je tiens simplement à dire que, depuis quelque temps, le député de Skeena se sert de la Chambre en présentant des motions en vertu de l'article 43 et selon moi, il s'est également servi du comité à des fins politiques et il a raconté des histoires à dormir debout pour servir ses intérêts personnels. D'ailleurs, en tant que secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et Océans j'assiste régulièrement et fidèlement aux séances du comité sur les pêches, et je n'y ai jamais vu le député de Skeena. S'il s'intéresse vraiment à la question, à cette question

Règlements et autres textes réglementaires

qui relève du ministère des Pêches, pourquoi n'a-t-il jamais assisté à une séance du comité des pêches et n'a-t-il pas soulevé la question devant ce comité?

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. C'est complètement faux. Le ministre des Pêches et Océans confirmera, j'en suis sûr, que je l'ai interrogé devant le comité des pêches sur cette question.

M. LeBlanc: Monsieur l'Orateur, mon collègue était peut-être en train de se battre à Terre-Neuve le jour où le député de Skeena est venu au comité. J'ajouterai que le député de Skeena s'est fait remarquer ce jour-là, mais que nous ne l'avons plus revu.

M. Tobin: Monsieur l'Orateur, je crois que le ministre vient de confirmer mes dires. Le député a parfaitement le droit de s'intéresser à ce genre de décisions, car il a le devoir de les contester et de s'en préoccuper—et je ne le lui reproche certainement pas, car j'éprouve beaucoup d'admiration pour tout député qui se soucie de sa région et du bien-être de ses électeurs mais je n'admets pas—et c'est cela qui m'ennuie chez lui—qu'il n'hésite jamais à raconter des histoires à dormir debout pour servir ses intérêts personnels.

J'invite le député, officiellement et publiquement, devant tous les Canadiens, à venir rencontrer le président du comité des pêches et moi-même afin de convenir d'une date pour discuter de cette question. Je l'y invite, s'il désire véritablement tirer les choses au clair et rassurer ses électeurs, ce qu'il doit faire à tout prix. Je suis sûr que le ministre des Pêches et des Océans sera disposé à assister à une réunion. Nous pourrions certainement réunir un groupe d'experts pour en discuter. Voilà l'invitation que je lui transmets. Je suis sidéré qu'il n'ait pas eu la politesse de le demander tout simplement.

M. Fulton: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le secrétaire parlementaire et le ministre des Pêches et des Océans voudront certainement dire immédiatement aux Canadiens pourquoi ce ministère refuse de publier les documents concernant le règlement sur les rejets de stériles dans le Bras Alice. Il dissimule 186 de ces documents. Ils sont inscrits au *Feuilleton* depuis plus d'un an. Dites-nous donc la vérité.

L'Orateur suppléant (M. Corbin): Je dois informer le député de Skeena (M. Fulton) qu'il ne s'agit pas là d'un rappel au Règlement, mais bien d'un débat. L'honorable secrétaire parlementaire a la parole.

M. Tobin: Je le répète, monsieur l'Orateur, ce genre de remarques, de citations et autres, hors de tout contexte, sont on ne peut plus infâmes. Le député sait qu'il y a peut-être 147 ou 187 documents internes. Il sait également que le comité sur l'environnement qui a été chargé d'examiner la question se compose d'hommes de science de l'Université de la Colombie-Britannique, qui sont des experts très renommés. Ils ont déjà fait un rapport au ministre à ce sujet et étudient toute la question. Ce sont ceux que je souhaite lui présenter—des gens qui viennent de sa propre province et dont les compétences sont reconnues à l'échelle nationale—pour lui permettre de les contre-interroger...